

Le Ferréolien

Bulletin Municipal mai 2009

Mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce nouvel exemplaire de notre ferréolien est un lien fort entre nous puisque les hameaux de notre village ne permettent pas toujours de percevoir ce qui se fait ou non chez le voisin immédiat.

Nous souhaitons donc, au travers les différentes informations et nouvelles données dans celui-ci, insister sur la nécessité de cohésion entre ces hameaux afin que toutes les activités proposées, les informations nécessaires soient partagées par un plus grand nombre et qu'ainsi la vie de notre village s'en trouve améliorée.

Vous trouverez, comme à chaque fois, les indispensables informations mais aussi les dates auxquelles vous êtes conviés pour un concert, un déjeuner ou une fête ou encore une célébration.

Depuis quelques années déjà, en partenariat avec le foyer rural et les bénévoles engagés dans l'animation villageoise, nous nous efforçons de vous offrir l'occasion de rencontres amicales et simples au cœur de notre village.

Répondez à ces invitations, venez nombreux ce sera la meilleure récompense au travail accompli par celles et ceux qui le font pour vous.

N'oubliez pas non plus que des élections ont lieu le dimanche 7 juin, dans les locaux de la Mairie, afin d'élire nos députés européens.

Qu'il fasse beau ou non venez là aussi nombreux accomplir votre devoir électoral.

Toute l'équipe vous souhaite un printemps ensoleillé et radieux.

Le Maire

F.GOSSARE

Chasse aux oeufs

Samedi 4 avril 2009, première édition de la chasse aux œufs

Pour cette première, un peu de soleil, beaucoup d'enfants et passionnés

En effet, dans l'après midi, une vingtaine d'enfants sont venus au verger

Après une heure de recherche, tous les œufs ont été retrouvés et parfois des petits œufs.

Merci au foyer rural pour cette nouvelle animation et vivement l'année p



Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : mairie-saint-forget@wanadoo.fr

TRAVAUX.

Commission travaux.

Ces deux derniers mois, les travaux réalisés ont été les suivants :

Changement des lanternes des lampadaires route de Dampierre et rue des Sources,

Remise en état du chemin de la côte de Mauvières, en particulier pour l'écoulement des PNR.

Portion de la liaison douce entre le Mesnil-St Denis et Chevreuse (voir article)

Tontes, préparation des sols pour semis de fleurs, préparation des massifs fleuris et entretien de la voirie...tout cela c'est du « Pascal ».



Les travaux de création des égouts pour les eaux usées sur le hameau du Mesnil-Sevin sont lancés (voir article spécifique) engendrant de longs mois de travaux.

Un audit sur l'état et les travaux de voirie est en cours de réalisation par le bureau d'études ATEMAC, afin de nous aider dans l'élaboration d'un plan d'investissement sur six ans de remise en état et d'entretien de la voirie communale.

Un audit « énergétique » est mis en place après signature d'une convention de partenariat avec l'ALME (agence locale pour la maîtrise de l'énergie) afin d'économiser sur l'éclairage public et le chauffage des bâtiments communaux.

Notre demande de contrat rural portant sur le transfert de la bibliothèque dans la maison Détré restaurée, le transfert du secrétariat de la Mairie dans les locaux de la bibliothèque actuelle est passée en commission auprès du Conseil général qui l'a approuvée et transmise à la Région ; celle-ci délibère fin juin et nous devrions, à l'automne recevoir la notification des subventions permettant de lancer le début des appels d'offres pour ce projet qui nous tient à cœur et devrait donc pouvoir être mis sur les rails avant la fin de l'année.

La subvention exceptionnelle pour l'électrification de l'église nous est acquise et nous attendons la notification pour pouvoir coordonner les travaux avec les services du conseil général en charge des départementales, ERDF (EDF) et l'entreprise retenue.

Ceci ne pourra être fait que lorsque les travaux d'assainissement sur le RD 13, vers Chevreuse, seront terminés et la circulation rétablie normalement.

Liaisons douces.

La société EUROVIA, attributaire du marché de réalisation de la liaison entre les gares de Saint-Denis et Chevreuse a pratiquement terminé ces travaux sur la portion Mesnil-Saint-Denis/Saint-Forget/Chevreuse.

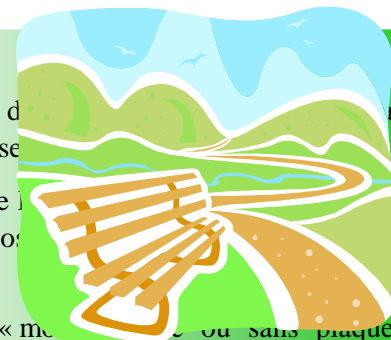
Restent la pose de barrières et de panneaux réglementaires sur ce parcours qui offre entre Saint-Denis et Chevreuse un parcours plat, sécurisé, entre bois et champs donnant la possibilité aux cyclistes de profiter de cet espace champêtre préservé.

Préservé si le civisme s'en mêle, car les jeunes et moins jeunes utilisateurs de « moto » ou sans plaque d'immatriculation risquent très vite de dégrader cette piste qui leur est interdite.

Je rappelle donc qu'ils n'ont aucun droit à circuler sur cette voie et encourent des amendes.

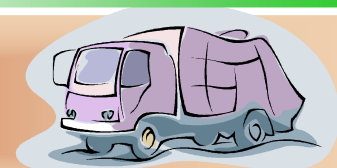
Néanmoins, il serait bon que les parents ayant des adolescents qui pratiquent la « moto » et les jeunes adultes adeptes du tout terrain fassent preuve d'un civisme élémentaire qui, sinon, conduira à devoir refaire les couches supérieures de cette voie aux frais des contribuables, que nous sommes tous...

Françoise Gossare



Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le

Mardi 2 juin 2009.



Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : mairie-saint-forget@wanadoo.fr



Agenda: (Foyer Rural, Commission animation)

Repas villageois

Cantinières et marmitons à vos fourneaux afin de nous préparer vos plats favoris pour le repas villageois qui se tiendra le 7 juin à partir de midi sur le terrain de boule.

Fête de la musique

Deuxième date à retenir dans vos agendas le 13 juin à partir de 19h, chauffez vos voix pour le Karaoké qui aura lieu lors de la fête de la musique avec une tombola dont le tirage aura lieu après le feu d'artifice.

Le carnaval du 7 mars 2009

Le Mesnil Sévin est en fête. Par une météo des plus clémentes, une troupe chamarrée d'enfants et d'adultes, s'ébranle au son de la musique, s'égayant de façon facétieuse.

Les costumes où se côtoient toutes les époques, dans un défilé qui rivalisent d'originalité : Un homme de Cro-Magnon devise gaillardement, un plus beaux atours et sympathisent avec les sorcières et les fées, un héros du conte de Perrault, qui miaule et se laisse caresser par les enfants, un petit pot de beurre, une jolie blanche-neige miniature, un géant gigantesque, un bourgeois du 19^{ème} siècle...., des héros de conte donnant la main à une ravissante petite sorcière..... Et ne m'en déplaise, après la petite promenade traditionnelle copieusement arrosée, la troupe, mise en appétit a pu se régaler de gaufres, crêpes et beignets délicieux.

Nous sommes très heureux de voir que cet événement attire de plus en plus d'enfants et d'adultes. Merci aux crêpiers, au clown musicien et aux organisateurs de ce sympathique événement.



C.C.A.S

Le Département des Yvelines engage une nouvelle campagne de prévention de l'isolement des Yvelinois : le service « Yvelines Etudiants Seniors », mis en place gracieusement par le Conseil Général en coordination avec les communes, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les Coordinations gérontologiques des Yvelines. Il propose des visites de convivialité au domicile des personnes qui le souhaitent. Ces visites sont assurées durant les mois de juillet et d'août par des étudiants yvelinois (bacheliers majeurs qui poursuivent des études supérieures) recrutés en emploi saisonnier.

N'hésitez pas à contacter la Mairie pour profiter de cette

Commission animation

Yvelines Campus

Yvelines campus (activités pour adolescents, 12ans à 18 ans, sur différents sites organisés par le Conseil Général)) revient pendant les 3 premières semaines de juillet. Déjà organisée pour une journée pendant les vacances de février la commission animation propose de renouveler l'organisation pour cet été. Si vous êtes intéressé faites vous connaître auprès de la Mairie. Nous recherchons également des animateurs possédant si possible le BAFA pour l'encadrement.

Félicitations

Après une très belle carrière sportive de haut niveau dans le cyclisme sur piste Isabelle Gautheron continue brillamment sa carrière professionnelle. Après DTN (Directeur Technique National) du triathlon elle vient d'être nommée DTN du cyclisme. Elle retrouve son sport favori et une belle promotion. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : mairie-saint-forget@wanadoo.fr

Passeport:

Depuis le 27 avril 2009 le basculement du passeport dans le système biométrique est intervenu dans le département des Yvelines entraînant des modifications importantes dans les modalités de demande des usagers.

Les demandes de passeport électroniques étaient déposées à la mairie du domicile. Désormais, celles des passeports biométriques devront être déposées dans l'une des 33 communes du réseau biométrique des Yvelines. Il en est de même pour les imprimés ils ne sont disponibles que dans les communes du réseau biométrique. Les communes du réseau des Yvelines sont: Aubergenville, Beynes, Bonnières-sur-Seine, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Elancourt, Houdan, Houilles, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Le Peck, Les Mureaux, Limay, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Montfort-L'Amaury, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Rosny-sur-Seine, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay. Tous les renseignements sont sur le site: «www.yvelines.pref.gouv.fr» rubrique « vos démarches/passeport ». Pour la carte d'identité il

Convention de partenariat PHYT' EAUX CITES

Cette convention signée l'année dernière par la commune permet à Pascal de suivre une formation spécifique, entre autres, pour le traitement naturel des espaces verts de la commune.

Une information complémentaire vous sera donnée dans le prochain ferréolien sur :

- les méthodes à adopter rapidement pour éviter d'employer des pesticides, des produits dangereux qui finissent dans les ruisseaux, rus, fossés.
- la possibilité de laisser en place certaines « mauvaises herbes » bénéfiques à la faune endogène,
- la permanence d'herbes sur les bords des routes et sur les trottoirs qui gagneront à être pris en charge, binette en mains, par les riverains aidant ainsi Pascal dans le maintien régulé et

ETAT CIVIL

Bienvenue à: Marie PANCIU née le 12/03/2009; Julien CONVERSET né le 27/04/2009; Nolane TOURENNE née le 06/05/2009.

Nuisances sonores sur et autour de la RD 91.

La portion départementale 91 située entre Voisin le Bretonneux et Mantes-la-Ville est le théâtre chaque week end de nuisances sonores et de comportements routiers dangereux de la part de nombreux motards inconscients.

Devant la difficulté à obtenir des aménagements sur cette portion, les Maires des communes concernées ont proposé d'organiser une manifestation indépendante sous forme d'occupation de la voie et distribution de tracts. Venez nous rejoindre le lundi 1er juin à 17h 30 sur le RD 91, en haut des 17 tournants.

Panier Bio.

2 adresses à St Forget

M Peltier à la ferme de la Grand Maison vend sa viande de bœuf sur commande uniquement. La prochaine mise à disposition des colis réservés aura lieu sur place le samedi 6 juin 2009 de 11h à 14h. Tel 06 86 89 66 08.

M Alexandre, hameau de la Grand Maison, vous propose du cidre et jus de pommes bio de sa fabrication. Il est prudent de téléphoner avant de se déplacer. Tel: 06 12 15 55 42.

Préparation des cocagnes.

M. Pascal a obtenu un Eco-trophée pour notre restauration du patrimoine des Cocagnes, en 2007.

Cela a suscité un véritable engouement de la part des habitants de notre village souffre quelque peu d'un manque d'intérêt, de suivi etc... toute chose compréhensible mais très pénalisante puisque les pommiers sont morts.

La Mairie ne peut être, seule, porteur de ce projet. En effet, si le PNR et la municipalité ont initié la démarche, le but est que celui-ci soit repris par les habitants, eux-mêmes menés par une ou deux personnes qui mettront en place, les dates et lieux de rencontres, les partenariats avec des professionnels comme D Chollet, toujours intéressé, ou qui tout simplement sonneront le rappel pour une nouvelle plantation.

Ce message est donc un appel à projet, à porteur de projet partagé ! et aux amateurs de tartes aux pommes.

Lors de la réunion du 12 mai il a été convenu de se retrouver au mois de septembre pour finaliser notre désir de planter de nouveaux arbres ou apprendre à greffer de jeunes plants, envisager quelle sorte de protection nous mettrons afin que les bovins ne se nourrissent pas de nos nouvelles plantations etc...

Nous vous communiquerons la date retenue qui pourrait prendre la forme d'un pique-nique sur place si le temps le permet.

Si vous êtes intéressé par ce projet ne manquez pas ce rendez vous.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : mairie-saint-forget@wanadoo.fr

Finances Communales

Le 4 mars 2009, le Conseil Municipal a :

approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008 :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2008 : +68 421€
Résultat antérieur reporté : +538 649€
Résultat à affecter : +607 070€

Investissement :

Résultat de l'exercice 2008 : +114 321€
Résultat antérieur reporté : -88 212€
Résultat à affecter : +26 109€

Le résultat de fonctionnement 2008, inférieur aux résultats des années précédentes (environ 100.000€), en raison d'une augmentation des charges de personnel qui sera compensée en 2009. Après corrections, le résultat de fonctionnement devrait être amélioré d'environ 20.000€.

Les dépenses d'investissement ont principalement porté sur les travaux d'assainissement (390.000€), de restauration de l'Eglise Saint-Ferréol (140.000€), divers travaux de voiries, l'acquisition de matériels (tracteur) pour 26.000€ et le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt (7.300€).

Ces dépenses d'investissement ont été partiellement financées par des subventions reçues de la part de l'Agence de Bassin Seine-Normandie, du Conseil Général, du PNR, et de

L'Agence départementale de Conseils aux Communes publie, chaque année, des statistiques portant sur la fiscalité et la gestion financière des communes du département dont la population est comparable à la notre (525 hab.). Nous vous présentons, ci-contre, quelques données, portant sur l'année 2007 :

En guise de conclusion : Saint-Forget est une commune peu ou pas endettée, dont les recettes fiscales sont assez largement inférieures à celles des communes de population comparable, bien que les taux d'imposition communaux soient dans la moyenne ; le niveau modéré des dépenses de fonctionnement lui permet d'autofinancer un

Le 23 mars 2009, le Conseil Municipal a :

affecté les résultats de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2008 :

adopté le maintien pour 2009 des taux communaux d'imposition directe.

Taxe d'Habitation en % des bases notifiées: 8,25%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 12,1%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 46,18%
Taxe Professionnelle : 9,6%

Ces taux sont inchangés depuis l'année 2000. Les impôts locaux 2009 acquittés par les contribuables de la Commune, à conditions générales constantes, devraient subir la seule augmentation (de 4%) due à l'évolution des bases notifiées par l'Administration

Pour 2009 il est attendu une diminution d'environ 10% de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat et d'au moins 30% de la Taxe additionnelle sur les droits de mutation immobilière (qui représentent, chacune, environ 15 % de nos recettes de Fonctionnement) ;

Malgré cette situation, le Conseil Municipal a choisi de ne pas alourdir la charge fiscale des Ferréoliens, mais d'exercer une vigilance encore plus stricte des dépenses et de mettre en œuvre des programmes d'économies à moyen terme. Il importe, en effet, de maintenir à haut niveau nos capacités d'autofinancement de nos projets d'Investissements

Voté le Budget Communal pour l'exercice 2009 :

Fonctionnement : Dépenses et Recettes budgétées : 332 000€

	Saint-Forget	Moy département
Taux d'imposition (en %) :		
Taxe d'habitation:	8,25	8,65
Foncier bâti :	12,10	11,21
Foncier non bâti :	46,18	50,40
Taxe professionnelle :	9,60	11,66
Produits fiscaux : 4 taxes (en €/hab):	368	513
Dépenses de fonctionnement (en €/hab):	473	579
Charges de personnel (en % des dépenses de fonctionnement)	29,3	35,3
Encours de la dette(en €/hab) :	0	249
Énergie brute : (en €/hab)	222	180

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : mairie-saint-forget@wanadoo.fr

Des nouvelles du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse.

La révision de la charte du PNR se poursuit avec en particulier les études menant à un « Plan de Parc »

Le « Plan de Parc », clef de voûte de la prochaine charte, est le reflet graphique de la politique de protection des espaces naturels et de la maîtrise de l'urbanisation pour les 12 prochaines années, durée d'une charte.

Ce document, opposable, est bâti en concertation avec les communes faisant partie du périmètre d'études. Il est aujourd'hui de 62 communes.

Après les négociations nécessaires et indispensables avec les équipes municipales, ce « Plan » a été approuvé par le comité syndical du PNR en date du 4 mai 2009 et transmis, avec l'ensemble des volets de la charte, pour avis à la Région qui le transmettra aux services de l'Etat, à la Fédération des Parcs et au Conseil national de

La préfecture nous prie de porter à votre connaissance le dispositif suivant:

LA PRE PLAINTE EN LIGNE

Vous êtes **victime d'un vol, d'une dégradation, d'une escroquerie de vos biens** commis par un **auteur inconnu** et vous disposez **d'un accès Internet**: Connectez vous au site de pré-plainte en ligne <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>.

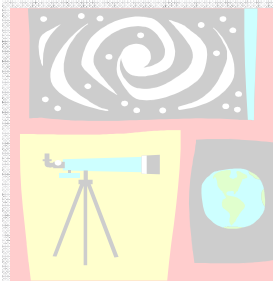
Dès votre pré-plainte effectuée, les services de police ou de gendarmerie (selon votre lieu d'habitation) vous contacteront pour vous proposer un **rendez-vous (selon vos disponibilités)** qui permettra d'enregistrer votre plainte.

Les avantages de la pré-plainte :

î Gain de temps pour la victime qui de son domicile remplit le formulaire

î Choix du lieu de confirmation de la plainte et de l'horaire du rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie

Nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été



ciel nocturne.

les Nations Unies pour 2009, est pour aborder de nombreux sujets de la protection des espaces

C'est un regard culturel, fait de connaissances scientifiques, de représentations ancestrales que nous devrions rendre contemporain par des actions spécifiques au cours de l'automne, afin également de prolonger la saison des manifestations qui est prolifique au printemps mais un peu pauvre à l'automne..

Il peut y avoir :

une approche scientifique :

lecture de la voûte céleste, pollution lumineuse et impact sur notre quotidien, expositions photographiques etc..

une approche historique :

des personnages littéraires/scientifiques ont marqué notre territoire (Cyrano évidemment, mais aussi la famille Habert de Montmort « sponsor » des frères Picard inventeurs de la lunette astronomique après Galilée, et aussi Pascal à Port-Royal des champs, sans oublier Gassendi).

Une approche littéraire :

textes de Cyrano, Pascal ou encore Coppée qui a séjourné dans la vallée de Chevreuse.

Journées de patrimoine le 19 et 20 septembre 2009.



Le thème de ces journées de patrimoine accessible à tous » sera le patrimoine sur proposition du PNR: « Sur les chemins de la Vallée de Chevreuse, les anciens axes de circulation »

A ce thème, nous allons monter en partenariat avec nos voisins, des parcours à vélos ou à pied pour faire connaître ces chemins empruntés autrefois par les carriers, les postiers, les artistes peintres, les scientifiques et les moines qui ont façonné le paysage et l'ont rendu ce que nous en voyons encore aujourd'hui.

Appel donc à toutes les idées sur ce thème afin, qu'avant l'été, nous puissions avec l'équipe du PNR monter un projet communal innovant et convivial pour ces journées du mois de Septembre.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : mairie-saint-forget@wanadoo.fr

Mairie ST FORGET



L'assainissement sur le hameau du Mesnil-Sevin.

Depuis le 20 avril, le SIAHVY met en place le réseau de collecte des eaux usées, depuis le hameau de Trottigny et progresse vers le rond-point RD 13/RD 91.

La circulation automobile est interrompue vers Chevreuse jusqu'à la fin mai probablement.

Cette antenne appartenant au syndicat, dite « antenne de la goutte d'or, tranche 2 » empruntera les rues Saint-Laurent et des Grands Prés jusqu'à la sortie Nord du hameau en direction du RD 13.

La responsable du projet au syndicat est Pascale CHALMIN et l'entreprise retenue est la SCEG.

La mise en place des tuyaux sous voirie communale est prévue en juin et juillet 2009. Durant cette période, les rues concernées seront barrées successivement et interdites à la circulation, pour des raisons de sécurité. Les riverains devront respecter les consignes de non-stationnement et de non circulation mis en œuvre par arrêté municipal.

Les navettes SAVAC ne circuleront plus dans le village et l'arrêt se fera sur le rond-point.

La collecte des ordures ménagères ne pourra être assurée normalement pendant cette période.

Pour les riverains des rues St- Laurent, des Grands Prés, allée des Saules et Place du Mesnil-Sevin, le tri sélectif ne sera plus nécessaire et il conviendra de mettre TOUTES les ordures dans des sacs poubelles en plastique fermés, sur le trottoir en vue d'être collectés par l'entreprise le MERCREDI AVANT 17H afin qu'ils soient acheminés vers un point de collecte à déterminer avec l'entreprise SEPUR qui assure le ramassage.

En ce qui concerne les déchets verts, nous vous demandons de les limiter au maximum ou de les déposer le dimanche soir en un lieu à déterminer à cet effet.

L'ouverture des voies se fera dès que les conditions de chantier le permettront, rue par rue, et la collecte des ordures ménagères pourra reprendre.

Les raccordements des canalisations des eaux usées des riverains de ce réseau sont soumis à l'agrément du SIAHVY qui en assure le contrôle de conformité.

Dès que le syndicat déclare possible la mise en eau (probablement en Septembre 2009) la commune lancera les travaux suivants :

1 - Création des antennes communales du réseau d'eaux usées, pour l'allée de la grande Pièce, la rue du bel Air, l'allée des Tilleuls, l'allée du Routoir, la rue de la Mare et la rue de la Motte.

Ces voies seront fermées à la circulation au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'entreprise retenue est DEHE TP, la maîtrise d'ouvrage temporaire est assurée par le syndicat.

Nous prévoyons de démarrer les travaux en septembre 2009 pour une durée de trois à quatre mois.

2 - Travaux de raccordement sous domaines privés pour les propriétaires inscrits à la DIG rues St Laurent, des grands Prés, place du Mesnil-Sevin et allée des Saules.

Ces travaux seront exécutés par l'entreprise VAME TP avec un démarrage probable en Septembre 2009.

Une **visite contradictoire** en présence du propriétaire ou de son locataire par délégation, de la mairie, de l'entreprise et du syndicat, sera réalisée au moins quinze jours avant la date des travaux d'un lot.

Celle-ci a plusieurs raisons : d'une part établir un état des lieux initial (assurance) avant le démarrage des travaux, d'autre part confirmer la validité de l'étude JFM.

Si des modifications sont nécessaires, des devis complémentaires seront établis et soumis à l'accord écrit du propriétaire avant toute réalisation.

Afin de démarrer en septembre les premiers raccordements, nous prévoyons de faire les premières visites au cours de la **deuxième quinzaine du mois de Juillet** notamment pour les riverains de la rue St Laurent.

Compte-tenu de la période des vacances, les dates de disponibilité pour les visites peuvent être déposées en Mairie ; des rendez-vous téléphoniques confirmeront les dates retenues pour chaque lot, puis, en Septembre, nous valideront les lots et procéderons ainsi de suite tout au long des voies.

L'émission des titres de recette, par la perception de Chevreuse, pour le règlement de la participation aux travaux, sous DIG, se fera courant juin/juillet 2009.

Les propriétaires qui n'ont pas adhéré à la DIG devront se raccorder **OBLIGATOIREMENT**, dans un délai de deux ans maximum, à leurs frais pleins et entiers.

Ce raccordement nécessite PREALABLEMENT une demande écrite au syndicat avant tous travaux, pour qu'il effectue une visite de conformité et juge de la bonne collecte et de la bonne séparation des eaux usées et pluviales avant d'autoriser ou non le branchement par l'entreprise choisie par le propriétaire du lot concerné.

Ces travaux et cette visite sont à la charge du propriétaire.

3- Travaux sous domaine privé à raccorder aux antennes communales.

Ces travaux, pour les maisons riveraines sous DIG des autres voies communales que celles citées plus haut, seront exécutés par VAME TP au fur et à mesure de la disponibilité de la mise en service déclarée par la commune. (automne 2009/2010)

Les mêmes procédures qu'au paragraphe 2 seront mises en œuvre.

L'émission des titres de recette se fera à l'automne.

Ces travaux vont inévitablement engendrer une gêne provisoire pour chacun d'entre vous mais il s'agit de rendre l'assainissement conforme, de protéger notre environnement et notre santé.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre bonne humeur !

Ultérieurement, nous envisagerons après complète stabilisation, une remise en état des tapis d'asphalte des voies communales au fur et à mesure que nous obtiendrons des aides nécessaires pour la réalisation très lourdes de ces travaux.

Le Maire